

# **APPEL A PROJETS PM'UP**

## **GUIDE DE CANDIDATURE**

## Les grandes étapes de PM'up

6 juillet 2015	A A P	<b>L'entreprise</b> - Dépose son dossier de candidature	<b>La Région</b> - Valide les dossiers de candidature - Sélectionne les dossiers qui feront l'objet d'un diagnostic approfondi	M I S E  E N  O E U V R E  D U  P R O J E T
17 Septembre 2015		<b>L'entreprise</b> - Rencontre la Région lors d'une visite d'entreprise - Précise sa stratégie de développement et sa démarche de progrès RSE - Réunit les devis et autres pièces nécessaires à la formalisation de son plan d'action	<b>La Région</b> - Visite l'entreprise et rencontre le dirigeant pour établir le diagnostic - Appuie l'entreprise pour formaliser son plan d'actions et sa démarche de progrès RSE	
Octobre à Décembre 2015	D I A G N O S T I C	<b>Le Jury de sélection</b> Donne un avis à valeur consultative sur les projets et la démarche de progrès RSE présentés par les conseillers PME de la Région		
Mars 2016	J U R Y	<b>La Commission permanente</b> - Désigne les lauréats - Attribue les aides pour la première année du projet		
Mai/Juin 2016	C P	<b>La Commission permanente</b> Attribue les aides pour la 2 <sup>e</sup> année		
Mai/Juin 2017	C P	<b>La Commission permanente</b> Attribue les aides pour la 3 <sup>e</sup> année		
Mai/Juin 2018	C P	<b>La Commission permanente</b> Attribue les aides pour la 3 <sup>e</sup> année		

### Versement des aides :

Les aides sont versées par la Région sur demande de l'entreprise, après service fait et selon les modalités prévues dans la convention liant l'entreprise à la Région.

Pour toute précision sur la nature des dépenses éligibles et les modalités de versement des aides, se reporter au règlement d'attribution de PM'up.

# Pour candidater

Le dépôt des candidatures se fait **exclusivement en ligne** depuis le site [www.iledefrance.fr/pmup](http://www.iledefrance.fr/pmup).

**Les candidatures doivent être validées au plus tard le 17 septembre 2015.**

Seules les entreprises relevant des activités citées en annexe 1 sont éligibles.

Le dossier de candidature comporte cinq volets :

1. Demande d'identifiant
2. Présentation de l'entreprise
3. Présentation du projet de développement
4. Effectifs et éléments financiers
5. Pièces à joindre

Les champs saisis sont modifiables jusqu'à validation et transmission du dossier à la Région.

A chaque enregistrement, les champs restant à compléter apparaissent en rouge à l'écran.

## **1) Demande d'identifiant**

La demande d'identifiant permet d'obtenir l'identifiant et le mot de passe nécessaires pour remplir le dossier de candidature.

La personne indiquée comme **réfèrent** dans la demande d'identifiant recevra par mail la confirmation de validation des identifiants puis du dossier. Si les identifiants étaient égarés, elle seule recevra les identifiants par retour mail.

**Attention ! La demande d'identifiant ne vaut pas candidature.**

**Pour les candidats ayant validé un dossier de candidature lors de précédents appels à projets :**

- si l'entreprise a validé un dossier avant décembre 2011, celle-ci doit faire une nouvelle demande d'identifiant
- si l'entreprise a validé un dossier à partir de décembre 2011, les identifiants et mots de passe peuvent être réutilisés. Si vous avez perdu vos identifiants, vous pouvez les demander par mail à [pm-up@iledefrance.fr](mailto:pm-up@iledefrance.fr).

## **2) Présentation de l'entreprise**

### **Dimension de l'entreprise et de son groupe**

L'appartenance ou non à un groupe est essentielle pour déterminer l'éligibilité de l'entreprise.

Pour être éligible, l'entreprise et son éventuel groupe doivent en effet répondre aux critères européens de la PME :

- moins de 250 salariés
- moins de 50M€ de CA ou de 43M€ de bilan.

Le groupe comprend:

- l'entreprise candidate
- les entreprises « liées » au candidat : lien capitalistique > 50%
- les entreprises « partenaires » du candidat : lien capitalistique compris entre 25% et 50%
- les entreprises liées ou partenaires des entreprises liées au candidat
- les entreprises liées aux entreprises partenaires du candidat

*Un schéma de présentation de votre groupe est à joindre à votre candidature en utilisant le document Excel « modèle composition groupe », disponible dans le dossier de candidature à télécharger.*

### **Tendance et perspectives du marché:**

Il s'agit de décrire le marché sur lequel votre entreprise se positionne, quelle est la tendance actuelle (contexte) et ses perspectives d'évolution.

### **Facteurs de différenciation par rapport à la concurrence :**

Il s'agit de votre positionnement concurrentiel, vos avantages concurrentiels...

### **Composition de la clientèle :**

Si vous n'avez qu'un seul type de clientèle inscrire 0 % et 100 % dans les cases correspondantes.

### 3.) Présentation du projet de développement

La présentation de votre projet doit répondre aux interrogations suivantes :

- Quelle est votre analyse de votre entreprise et de son environnement stratégique, avec notamment: les forces à mettre en avant, les points faibles à corriger, les opportunités par rapport au marché, les menaces auxquelles votre entreprise doit faire face
- Quels sont vos objectifs à 3 ans pour le développement de l'entreprise
- Quelle est votre stratégie pour atteindre ces objectifs : quelles ressources produits, services et technologiques, commerciales, quels moyens humains et techniques, quels partenariats à renforcer, à développer, à créer...
- Comment votre projet PM'up s'intègre à cette stratégie

#### Descriptif du projet

Décrivez précisément votre projet en identifiant 1 à 4 axes de développement, rattachés à l'une des grandes familles ci-dessous :

- Diversification de l'activité
- Optimisation de la chaîne de valeur interne ou externe
- Développement international
- Mise en place d'une démarche de développement durable
- Duplication du modèle économique et de l'activité
- Réorientation du modèle économique : économie de la fonctionnalité, économie circulaire ...

Pour chaque axe de développement, présentez un plan d'actions prévisionnel incluant, dans la mesure du possible :

- les actions,
- leur coût
- leur calendrier de mise en œuvre.

#### Exemple de projet

##### **Quel est l'objectif principal de votre projet ?**

Devenir leader européen du marché ....

##### **Axe de développement n°1 : développement international**

###### **Plan d'actions prévisionnel :**

Etude de marché Allemagne – 10 000 € - S1- 2015  
Salon Berlin – 5000 € - S2-2015  
Recrutement directeur export – 90 000 € - S1 - 2016  
....

##### **Axe de développement n° 2 : modernisation de la production**

###### **Plan d'actions prévisionnel :**

Achat d'une machine supplémentaire – 50 000 € - S1-2015  
Recrutement d'un responsable qualité – 70 000 € - S1- 2015  
Certification ISO 9001 - 15 000 € - S2-2016  
...

Afin de savoir quelles actions peuvent être financées par PM'up, nous vous invitons à consulter la liste des dépenses éligibles dans le règlement d'attribution.

**Veillez noter que les dépenses de R&D et la valorisation du temps homme ne sont pas éligibles au dispositif PM'up.**

NB : Dans le cadre de vos échanges avec les services de la Région, le projet et le plan d'actions pourront faire l'objet d'ajustements. Des informations plus précises sur les dépenses vous seront demandées, notamment des devis pour justifier des coûts prévisionnels.

#### **4.) Effectifs et éléments financiers**

Les éléments financiers (3 derniers exercices et prévisionnel à 3 ans), sont à renseigner dans un tableau à joindre à votre candidature en utilisant le document excel « modèle données financières », disponible dans le dossier de candidature à télécharger.

Nous vous incitons à compléter ce document par des commentaires à intégrer dans le formulaire « effectifs et éléments financiers », afin d'expliquer l'évolution de votre activité passée et les hypothèses sur lesquelles vous vous fondez pour établir votre prévisionnel.

#### **5. Téléchargements**

Les pièces suivantes doivent être jointes en téléchargement :

- Données financières\*
- Courrier de candidature et déclaration sur l'honneur des aides perçues\* complétés et signés par le dirigeant
- Résultats de votre diagnostic ou autodiagnostic RSE
- CV du responsable du projet
- Composition du groupe\* et des établissements dûment complété
- Documentation commerciale
- Organigramme de l'entreprise N à N+3
- Attestation de vigilance URSSAF\*\*
- Extrait Kbis de moins de 3 mois (sauf association)
- Trois dernières liasses fiscales (si disponibles)

\* Les modèles à utiliser pour le courrier de candidature, déclaration des aides perçues, l'autodiagnostic RSE, les données financières et la composition du groupe sont disponibles dans le « dossier de candidature » sur [www.iledefrance.fr/pmup](http://www.iledefrance.fr/pmup).

\*\* rapprochez vous de votre centre URSSAF ou renseignez vous sur : [http://www.urssaf.fr/general/actualites/actualites\\_generales/vos\\_attestations\\_de\\_marche\\_public\\_et\\_de\\_vigilance\\_01.html](http://www.urssaf.fr/general/actualites/actualites_generales/vos_attestations_de_marche_public_et_de_vigilance_01.html)

**Si vous souhaitez télétransmettre plusieurs documents (exemple : 3 liasses fiscales) vous devez le faire via un fichier compressé (.zip).**

### **Autodiagnostic Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**

Il vous est demandé de réaliser un autodiagnostic RSE. L'objectif est d'obtenir une image la plus fidèle possible des pratiques de l'entreprise en matière de RSE afin de pouvoir définir une démarche de progrès pertinente. Cette démarche de progrès sera formalisée pendant la phase de diagnostic.

L'autodiagnostic RSE est à réaliser à l'aide de l'un ou l'autre des outils suivants :

- Label Lucie, "Eval Flash RSE": <http://www.labellucie.fr/telechargements/163-auto-evaluation-lucie>
- Riposte Verte, « Autodiagnostic RSE » : <http://www.riposteverte.com/auto-diagnostic-rse>
- CGPME, « Autodiagnostic RSE » : <http://www.cgpme-ile-de-france-rse.fr/index.php>

Le résultat de cet autodiagnostic fait partie des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature.

NB : Si vous disposez d'un diagnostic RSE réalisé il y a moins d'un an sur la base du référentiel ISO 26000, ses conclusions peuvent se substituer à l'autodiagnostic.

### **Valider et transmettre le dossier**

#### **Engagement sur l'honneur**

En cochant la case, le candidat atteste avoir pris connaissance du règlement d'attribution et certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations saisies.

#### **Transmission de la candidature**

Lorsque le dossier de candidature est complet, vous pouvez transmettre votre dossier à la Région.

Tant que le dossier est incomplet, la transmission est refusée. Les champs restant à compléter apparaissent en rouge en haut de chaque rubrique (demande d'identifiant, présentation de l'entreprise, présentation du projet, situation financière et prévisionnel).

Une fois transmis, il n'est plus possible de modifier ou compléter le dossier.

Un message de confirmation est adressé au référent.

**Pour toute question :**

[pm-up@iledefrance.fr](mailto:pm-up@iledefrance.fr)

Tél : 01.53.85.75.18

## Information sur le recours à un prestataire

Vous envisagez de faire appel à un prestataire externe pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier de candidature ?

Il vous appartient de négocier la rémunération du prestataire.

Pour votre bonne information, et suite à quelques difficultés signalées par des entreprises bénéficiaires de PM'up, nous vous rappelons que, lorsque la rémunération négociée avec le consultant correspond à un pourcentage des aides, il convient de bien clarifier s'il s'agit du **montant d'aide attribué** ou du **montant d'aide versé**.

- Montant attribué : Les aides PM'up sont attribuées sur la base du **projet prévisionnel de l'entreprise** et font l'objet de 3 tranches de subvention annuelles.
- Montant versé : Les aides sont versées **au fur et à mesure de la réalisation effective du projet**.



# **Secteurs d'activité ciblés par l'appel à projets de Juillet-Septembre 2015**

## **Eco-activités :**

Energies alternatives (biomasse, éolien, photovoltaïque, géothermie, etc.), bâtiment à faible impact environnemental, comptage et réseaux énergétiques intelligents, captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub>, stockage de l'énergie, bio-carburants, efficacité énergétique des produits, des process et des réseaux, véhicules décarbonés, intermodalité et systèmes d'information afférents, mobilité partagée, logistique verte.

Recyclage et valorisation des déchets, éco-matériaux, eau et assainissement, mesure des pollutions (air, eau, sol), traitement des pollutions (air, eau, sol), métrologie et instrumentation, prévention des risques naturels et industriels, achats durables, gestion des espaces naturels et urbains, chimie verte, gestion du cycle de vie des produits, gestion durable des ressources.

## **Industrie - Usine du futur**

Activités de fabrication (hors secteurs de l'armement, du nucléaire et des énergies fossiles).  
Procédés et technologies servant la performance industrielle : mécanique de précision, machines spéciales, procédés de fabrication, transformation et traitement des métaux et matériaux, impression 3D, capteurs, contrôle non destructif et outils de mesure industriels, prototypage, informatique industrielle, sous-traitance industrielle, optique, photonique, électronique, robotique, nanotechnologies, systèmes complexes, optoélectronique, mécatronique, capteurs et perception, nanomatériaux, systèmes et logiciels embarqués.

## **Santé – Sciences de la vie**

Dispositifs médicaux et vétérinaires, biotechnologies, pharmaceutique, recherche médicale, imagerie, diagnostic, cosmétologie, dermatologie, logiciels et services dédiés, e-santé, nutrition.

## **Economie numérique**

Infrastructures et réseaux, logiciels, green-IT, sécurité des systèmes d'information, valorisation et intelligence des données, big data, open data, solutions de portail et communications unifiées, services sans contact, objets connectés.

Serious gaming, jeux vidéo, animation, modélisation, réalité augmentée, 3D, cartographie, interface homme/machine, e-learning, web sémantique, web services innovants.

## **Création, culture et loisirs**

Textile, habillement, bijouterie/joaillerie, accessoires de mode, cosmétique, parfumerie, mobilier, décoration et aménagement intérieur, métiers de bouche, artisanat d'art, design, musique, édition du livre et de la presse, imprimerie, industrie cinématographique et audiovisuelle, sport et loisirs.

## **Solidarités et besoins sociétaux**

Réponses nouvelles en termes de produits, de services, de mode d'organisation ou de distribution à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits (vieillesse, dépendance, handicap, petite enfance, éducation, lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion, contre les discriminations). Insertion par l'activité économique. Finance solidaire. Commerce équitable.